

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2011 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 21 et 24 juin 2011

Date d'affichage : 30 juin 2011

L'an deux mille onze, le lundi vingt sept juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

M. MOYER, M. SASSIER, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. HUPPENOIRE (à partir de 21 h 20), Adjoints, Maire délégué de St-Quentin-les-Trô, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mmes BALOURDET, COSNIER, GERARD-GERBRON, HALLIER, LEBARROIS, MM. SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER, M. FROMION, Mme BONHOMME, Mme LEFERT (à partir de 20 h 53).

Etaient absents : Mme BOURDERIOUX, M. BARROIS Mlle PITAT, ROUSSEAU, M. SAUVAL, excusés, M. ROULLIER, Mme LAMOTTE, Mme FELARD.

Pouvoirs : Mme BOURDERIOUX à M. GUIBON,

Secrétaire de séance : Mme BONHOMME.

1°) - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Pierre Roger demande si le procès-verbal de la séance du 23 mai 2011 appelle des observations. Il n'y en a pas.

Le PV est adopté à l'unanimité

1 bis °) - AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE – NORD - DECISION DE PRINCIPE DE VENTE DE LA PARCELLE AD 308 POUR IMPLANTATION D'UN ENSEMBLE HOTELIER

Sujet supplémentaire proposé par envoi d'un additif à l'ordre du jour justifié par l'urgence

Monsieur le maire annonce qu'il s'est trouvé dans l'obligation d'inscrire ce sujet dans l'urgence dans la mesure où la présente séance était la dernière avant la mi-septembre et qu'il convenait que le Conseil se prononce rapidement pour que les interlocuteurs puissent faire avancer le dossier qui devrait permettre des réalisations importantes dès la rentrée de septembre.

Ainsi il fait savoir que nous avons reçu le 23 juin 2011 au cours de la visite en mairie de M. Dessay, Architecte, dans le cadre de la poursuite des réflexions pour l'aménagement du secteur de la Gare-Nord, une proposition ferme du cabinet AG Architectes 10 rue Sulpic 94300 VINCENNES.

En l'occurrence, celui-ci dispose désormais d'un aménageur pour l'implantation d'un ensemble hôtelier sur la parcelle AD 308 d'une contenance 4 655 m² (cf projet d'implantation au verso).

Celui-ci nous propose l'acquisition par le cabinet AG Architectes de ladite parcelle pour un montant de 11 € HT le m² soit 51 205 € HT.

Il propose d'accepter l'accord de principe de cette vente dans ces conditions.

Cela permettra au cabinet AG Architectes de continuer à travailler sur les différents dossiers liés à l'implantation de l'immeuble et en particulier de faire de sorte qu'il soit en mesure de déposer un dossier de demande de permis de construire dès la mi-septembre 2011.

Joël Sassier en sa qualité d'adjoint à l'urbanisme apporte quelques précisions.

Il confirme que si tout fonctionne le permis de construire pourra être déposé en septembre.

Il souligne que jusqu'à présent nous n'avons pas de capacité hôtelière pour recevoir un car de tourisme. Cela sera enfin possible de plus il y aura des salles audiovisuelles et un restaurant gastronomique.

La superficie de la parcelle dont nous sommes déjà propriétaires est celle dont l'hôtel a besoin.

Il sera peut-être nécessaire d'y ajouter le chemin appartenant à RFF ainsi que notre autre petite parcelle pour des stationnements privés.

Il s'agira d'obtenir des accords avec le silo sur le stationnement possible.

Cela constituera une ouverture vers la résidence pour personnes âgées.

Une commission d'urbanisme a travaillé sur le rapprochement des deux hypothèses de schéma élaboré par l'architecte chargé de mission. On continuera à travailler avec le cabinet AG Architectes sur d'autres propositions d'aménagement.

L'adjoint précise que le groupe Accor a cette envie. Il ajoute que huit emplois sont à la clé.

Il complète sur le fait que ça sera une possibilité d'accueil pour les entreprises. L'équipement hôtelier actuel ne répond plus aux besoins de confort du moment.

Jean-Michel Fromion est satisfait que Joël Sassier soit capable de travailler avec le grand capital. Il a cependant un doute sur l'implantation avec le risque de nuisances liées au trafic de la voie ferrée et des poids-lourds.

Pierre Roger confirme que l'implantation se fait là, à la demande de l'architecte et de l'investisseur.

Mme LEFERT rejoint l'assemblée à 20 h 53.

Joël Sassier conclut en rappelant qu'il faudra concilier l'ensemble avec les aspects d'un stationnement sécuritaire.

Jean-Michel Fromion alerte sur l'exigence que l'on signe avec l'engagement de faire ce qui est prévu.

On prendra cette garantie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

Le maire fait savoir qu'en vertu des délégations dont il dispose, lui-même, ou par délégation les adjoints, ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

En vertu des délégations dont il dispose, le maire, ou par délégation les adjoints, ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

2.1 La Commune de Montoire-sur-le-Loir met à disposition des bureaux et équipements de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Métiers de Montoire :

1°- au cabinet de conseil en Ressources Humaines, ADECCO Parcours & Emploi Centre – 14 bis rue du Grenier à sel 45000 ORLEANS, à raison par demi-journée à fixer en fonction des prescriptions du Conseil général et de la disponibilité des locaux, en coordination avec la Directrice de la Maison de l'emploi.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Prise d'effet : 15 mai 2011 - Fin de la mise à disposition : 31 mai 2012

Loyer : 5,50 € pour une demi-journée

Suivant un état fourni par la Directrice de la Maison de l'emploi

Paie mensuelle - Sans Caution.

2°- au cabinet de conseil en Ressources Humaines, CLAF (Conseils Logiques Accompagnement Formations) – 5 boulevard de la Méditerranée 31400 TOULOUSE, à raison d'une journée et demi à deux journées par semaine.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Prise d'effet : 1er janvier 2011 - Fin de la mise à disposition : 31 octobre 2011

Loyer : 5,50 € pour une demi-journée, 11 € pour une journée

Suivant un état fourni par la Directrice de la Maison de l'emploi

Paie mensuelle - Sans Caution.

3° - au cabinet de conseil en Ressources Humaines, PRO-ACTIV RH – 256 rue Giraudeau 37000 TOURS, d, à raison d'une demi-journée, voire d'une journée par semaine.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :
Prise d'effet : 15 mai 2011 - Fin de la mise à disposition : 31 mai 2012
Loyer : 5,50 € pour une demi-journée, 11 € pour une journée
Suivant un état fourni par la Directrice de la Maison de l'emploi
Paie mensuelle - Sans Caution.

2.2 Il est institué une régie de recettes pour le service de la gare historique - musée des rencontres mis en place par la ville de Montoire-sur-le-Loir.

À la demande du maire, André Michel profite de l'occasion, pour préciser les grandes lignes du poste saisonnier créé pour cela.

Marie Lefert demande ce qu'on fait de l'agent précédemment en place qui aurait pu être reprise par la commune.

Le maire lui répond que la personne est toujours salariée de l'office du tourisme : tant qu'elle n'a pas démissionné, on ne peut rien faire.

Guy Moyer ajoute que la proposition lui a été faite en heure et temps et qu'elle n'a pas donné suite. Courant mai, le problème n'étant toujours pas réglé, il a fallu se positionner pour être prête pour le 1^{er} juillet.

Odile Bonhomme fait remarquer qu'elle avait des compétences par rapport au musée mais qu'elle refusait de travailler ailleurs pour l'Office de Tourisme.

Il en est pris acte

3°) - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE COMMUNICATION

Le maire rappelle que lors de la campagne de recrutement au titre des contrats aidés par l'Etat, lancée en 2009, un poste avait été créé dans le domaine de la communication-tourisme-culture.

Le service apporté fonctionne depuis bientôt 24 mois et nous nous sommes progressivement appuyés sur la personne qui occupe ce poste dans maints domaines précédemment sous-estimés

Par rapport à la nécessité de faire vivre notre site internet, en appui au délégué à la culture, au tourisme et au patrimoine, vis-à-vis des relations avec les médias, plus généralement dans l'ensemble des relations publiques avec l'extérieur, ce poste de communicant s'avère de plus en plus indispensable.

Il nous semble désormais nécessaire de le pérenniser.

Il est proposé de créer au 1^{er} septembre un poste d'adjoint administratif de 2ème classe qui correspond le plus au grade dans lequel peut s'inscrire la fonction.

L'agent donnant entièrement satisfaction sur le poste actuel pourra ainsi être nommé sur le poste nouvellement créé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE COMPTABILITE

Pierre Roger annonce qu'un des agents, adjoint administratif de 1ère classe, de notre service comptabilité, suite à sa réussite au concours sur un poste de rédacteur que nous n'étions pas forcément en mesure de lui proposer dans l'immédiat, a sollicité sa prochaine mutation.

Il propose, afin de laisser un éventail plus large dans le cadre du recrutement de son remplaçant, de ne pas se limiter au seul grade occupé par ledit agent, mais d'ouvrir le recrutement au niveau de tous les grades au sein du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Par ailleurs, si la possibilité pouvait également s'offrir à nous, il pourrait être utile que les deux agents puissent travailler quelques semaines ensemble.

Il est donc proposé que ce nouveau poste (à ouvrir à titre transitoire) soit ouvert à compter du 1er août 2011. (le poste resté vacant à l'issue de la mutation pourra être supprimé après avis du CTP lorsque le nouveau poste créé sera pourvu) .

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - PERSONNEL - PARTICIPATION A LA FORMATION D'UN AGENT CONTRACTUEL TRAVAILLANT REGULIEREMENT A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le maire propose de participer au financement d'une partie de la formation (BAFD) d'un agent qui travaille pour notre collectivité depuis plusieurs années d'une manière irrégulière mais assez continue à la Maison des Lutins.

Le coût à la charge de l'agent s'élève à la somme de 170 € (Jeunesse et Sports prenant 180 € en charge).

Il est proposé que la commune prenne en charge 50 % du reste, soit 85 €.

Jean-Michel Fromion, comme Mme Lefert, seraient partisans qu'on prenne en charge la totalité.

Le maire fait observer qu'on a raisonné proportionnellement au temps de travail passé à Montoire et maintient sa position avant de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHAMBRE FUNERAIRE – EXPLOITATION – RAPPORT D'ACTIVITE 2010 (février à décembre)

Le maire propose de prendre acte de ce rapport établi par le délégataire de l'époque, les pompes Funèbres Picard-Sarradin, dont les éléments ont été transmis aux élus.

Il en est pris acte

7°) - INTERCOMMUNALITE – SIERAVL- RETRAIT COMMUNE DE SOUGE ET ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA BRAYE.

Pierre Roger se fait l'écho du président du SIERAVL qui met en avant la nécessité d'étendre le périmètre du syndicat afin de mener à bien les études préalables sur le bassin versant du Loir.

Dans cette logique, Il demande dans la suite des délibérations prises par les collectivités directement intéressés que la commune de Sougé, la communauté de communes des coteaux de la Brayre et le SIERAVL de prendre des délibérations en termes concordants pour décider le retrait de la commune de Sougé et l'adhésion de la communauté de communes dont cette dernière est membre.

Il est donc proposé de délibérer dans ce sens.

Joël Sassier précise que tout cela se fait dans le cadre du Plan Loire grandeur Nature pour la Loire et tous ses affluents.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - PATRIMOINE - TRANSMISSION DU CREDIT-BAIL DEMARAIS A SOCIETE ALTIA

Le maire annonce que, suite à la reprise de la société Démarais par le groupe Altia, en exécution du jugement rendu par le tribunal de commerce de Blois le 28 avril 2010, il convient que le conseil se prononce officiellement pour autoriser le transfert du crédit-bail que nous avons conclu avec la société Démarais, conformément à l'article 5 du contrat de crédit-bail en date du 19 décembre 2000.

Il propose donc d'accepter la cession du crédit-bail concédé à DEMARAIS INDUSTRIE par acte daté du 19 décembre 2000, au profit de ALTIA MONTTOIRE-SUR-LE-LOIR

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - PATRIMOINE - CESSION MAISON GIRARDIN

Le maire rappelle que nous avons mis en vente par délibération du 19 octobre 2009, les parcelles AM 176 et 177 d'une surface de 459 m² sur lesquelles est édifiée l'immeuble dit « Maison Girardin »

Après l'avoir proposé au montant initialement prévu par le service du Domaine, nous nous sommes rendus à l'évidence que cette mise à prix n'était pas réaliste. Nous avons revu nos prétentions à la baisse.

Une offre nous a été faite à 12 000 € par M. Luc Bonhomme qui a pour projet de l'aménager en résidence d'artistes.

Avant que cet immeuble ne pose plus de problèmes à la commune, je vous propose que nous acceptions la vente dans ces conditions, ce prix n'appelant du service du Domaine, à nouveau consulté, aucune observation.

Il est précisé que l'hypothèse initiale d'un cheminement piéton intérieur n'étant plus envisageable, les parcelles seraient vendues pour la totalité de leur surface

Me Aubrun serait chargée de la rédaction de l'acte au coté du notaire de l'acquéreur.

Jean-Michel Fromion souligne que parfois on conserve des immeubles et qu'on fait passer le cheminement à travers.

Joël Sassier apporté la précision qu'il y a d'énormes travaux à prévoir.

Le maire rappelle que la commune avait acheté l'immeuble en espérant alors abattre les deux maisons empiétant sur la rue, destruction rejetée d'une manière absolue par les Architectes des Bâtiments de France successifs.

Dany Huppenoire rejoint l'assemblée à 21 h 20.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10°) - PATRIMOINE - CONVENTION POUR LE PLAN D'EAU DE ST-QUENTIN

Pierre Roger fait savoir que la commune avait confié à la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher la gestion du plan de St-Quentin-les-Trôns pour une durée de 10 ans par une convention qui va échoir le 1^{er} juillet 2011.

Il propose que nous passions une nouvelle convention d'une durée identique à compter de cette même date selon projet transmis.

Il fait observer qu'il a découvert, à cette occasion, que des associations peuvent demander à y organiser des événements.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11°) - TOURISME - ADHESION A STATION VERTE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le maire indique que, notre commune adhérent à « Station Verte », nous nous devons de respecter la charte qui prévoit la nécessaire désignation d'un délégué, d'un élu référent et d'un référent touristique.

Il propose que nous désignions, ainsi que cela est possible, M. André Michel comme représentant de la commune pour ces trois fonctions.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12°) - VOIRIE - DENOMINATION D'UNE RUE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE DES GALLIENNES

La CCPR, à la demande de la Poste et du futur occupant du premier lot de la zone tertiaire des Galliennes, sollicite l'attribution d'un nom pour la voie de desserte.

La commission « culture » s'est réunie à cet effet afin d'apporter ses propositions qui seront soumises au vote

A la demande du maire, André Michel fait une brève présentation de ces propositions

1. René Germain, aviateur militaire montoirien qui a atterri en septembre 1913 dans un champ proche de cette nouvelle rue. Un bref résumé de sa vie est alors évoqué.

2. Maurice Guillaux, également aviateur militaire, né à Montoire. S'il est inconnu à Montoire, il eut une carrière internationale. Il se tua en 1917.

3. René Chauvin, maire de Montoire de 1848 à 1870. Il fit ouvrir la rue Ronsard et construire le pont. On peut lui attribuer un grand rôle d'urbaniste.

4. Gervais Launay, né à Montoire en 1804, professeur à Vendôme, fondateur de la Société archéologique. Il est surtout connu pour ses dessins réalisés dans tout l'arrondissement.

5. Louis-François-Toussaint Pothée, Député à l'Assemblée Nationale en 1790 et maire de Montoire.

Monsieur Pierre Vasseur avait proposé le nom de Rue du 18 juin 1940 et du 19 mars 1962 et maintient sa proposition à laquelle Marie Lefert dit se rallier.

M. le maire passe au vote dont les résultats sont les suivants :

René Germain : 15 voix - Maurice Guillaux : 0 voix - René Chauvin : 0 voix - Gervais Launay : 1 voix, Louis-François-Toussaint Pothée : 0 voix, Rue du 18 juin 1940 et du 19 mars 1962 : 2 voix, 1 abstention.

Le nom de « Rue René Germain » est retenu

13°) - FINANCES – GARANTIES D’EMPRUNTS TDLH POUR HOSPITALET

Dans la suite de la délibération de principe qui avait été prise le 20 décembre 2010, Terres de Loire Habitat nous a transmis sa demande officielle, comme elle l’a également fait auprès de la Communauté de Communes du Pays de Ronsard, de garanties d’emprunts pour le projet de construction de logements à l’Hospitalet.

Je vous propose que notre conseil se prononce favorablement sur la garantie des emprunts suivants que l’organisme va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

25 % d’un prêt PLS d’un montant de 1 530 000 € soit 382 500 € au taux du livret A + 107pdb

25 % d’un prêt PHARE d’un montant de 1 470 000 € soit 367 500 € au taux du livret A + 60pdb

L’un et l’autre pour une durée de 24 mois maximum de préfinancement + 30 ans d’amortissement

La délibération est adoptée à l’unanimité

Jean-Michel Fromion, en sa qualité de membre du conseil d’administration du foyer l’Hospitalet, remercie le conseil municipal.

14°) - FINANCES - TARIF ECOLE DE MUSIQUE

le maire annonce que, sur proposition de la commission Culture, il était proposé de retenir le tarif ci-après (augmentation de 1,5 %) pour application à compter de la prochaine rentrée scolaire.

	2010/2011		2011/2012	
	Commune	Hors-commune	Commune	Hors-commune
Droits d’inscription/an	25,06 €	50,12 €	25,44 €	50,87 €
Cotisation trimestrielle				
-cours de solfège + chant	30,78 €	30,78 €	31,24 €	31,24 €
-cours d’instrument	25,06 €	25,06 €	25,44 €	25,44 €
-classe de jazz	25,06 €	25,06 €	25,44 €	25,44 €
-éveil musical	25,06 €	25,06 €	25,44 €	25,44 €
-solfège sans chorale	25,06 €	25,06 €	25,44 €	25,44 €
-cours de chant choral	25,06 €	25,06 €	25,44 €	25,44 €
Location instrument/an	94,76 €	94,76 €	94,76 €	94,76 €

Il fait également savoir qu’une réflexion différente à également été menée : une nouvelle formule d’évolution des tarifs est distribuée marquant plus la différence entre montoiriens et non montoiriens et enfants et adultes.

Il ajoute que cette préoccupation d’évolution tarifaire ne doit pas méconnaître deux soucis :

- une augmentation lourde risque de faire chuter les effectifs de l’Ecole Municipale de Musique,
- l’association « Union Musicale de Montoire qui puise ses membres au sein de l’école de musique ne doit pas être mise en péril.

Marie Lefert confirme que l’essentiel des membres de l’association sont élèves.

M. Fromion résume la question : Combien faudrait-il pour équilibrer le déficit du service ?

Odile Bonhomme ajoute que ce déficit est le prix de la culture.

Guy Moyer remarque que c’est important surtout s’il s’agit de familles entières (enfants et parents)

le maire donne la parole à Rodolphe Genesta-Pialat directeur de l’école de musique, présent dans l’assistance.

Celui-ci remarque que les droits d’inscription rapportent malgré tout, 23 000 €, et qu’il ne connaît pas beaucoup de services publics qui ont de telles recettes.

Il observe que les droits d’inscription ont augmenté de 100 % l’an passé pour les hors commune. Il aurait souhaité une réunion avec les maires des autres communes pour que la position de la commune soit expliquée de vive voix.

André Michel, Conseiller Municipal délégué en charge de ce secteur explique qu’il l’a fait par téléphone et qu’il s’est vu répondre par les maires en question que ce n’était pas leur problème.

Pierre Roger réaffirme une de ses positions : il ne veut pas en particulier que l'harmonie soit lésée et propose que tous les membres adultes et enfants élèvent de l'école de musique bénéficient d'un tarif réduit à 50 % pour leur cours d'instrument.

Dany Huppenoire observe qu'on n'a pas laissé la parole aux associations sportives.

Il ajoute qu'on est dans un cercle vicieux, si on ne fait pas payer plus aux extérieurs. Si on n'y prend garde, les gens s'installeront à l'extérieur de Montoire et consommeront à Montoire...

Marie Lefert demande pourquoi l'école n'est-elle pas intercommunale ?

Guy Moyer rejoint Odile Bonhomme sur la nécessité de la rendre intercommunale.

Tout le monde s'accorde à dire que l'objectif n'est pas de sacrifier l'école de musique.

On a l'espoir que les communes prennent en charge la différence pour que les usagers ne soient pas pénalisés.

Dany Huppenoire aurait souhaité qu'on applique un tarif basé sur le quotient familial.

On objecte que cela devient lourd.

Joël Sassier rappelle qu'il avait voté contre l'augmentation l'an passé. Il affirme qu'il aurait fallu aller vers le maire il votera à nouveau cette année contre toute augmentation qui serait autre que celle du coût de la vie.

C'est le service public de la culture ça coûtera quoi qu'on fasse.

Le maire accepte que l'on paye, mais pour les Montoiriens.

Dany Huppenoire insiste sur le fait que qu'il faut bien provoquer pour faire avancer. La solution serait peut-être de maintenir une augmentation de 1,5 % à la prochaine rentrée mais d'aller véritablement vers les communes sans attendre.

André Michel fait remarquer qu'il aurait souhaité avoir plus de monde à sa commission.

Pierre Vasseur revient d'une réunion à la CCPR traitant du tourisme. Il a le sentiment qu'ils ne sont pas prêts à prendre les compétences.

Le maire revient sur ses positions : l'augmentation de 1,5 % ou 20 % et un tarif réduit pour les membres de l'union musicale.

Dany Huppenoire souhaite qu'on prenne acte que le conseil municipal est d'accord mais que s'il n'y a pas de transfert de compétences en la matière, il devra y avoir des augmentations sur les tarifs et particulièrement des tarifs différenciés.

Marie Lefert observe que la culture est la richesse de la ruralité.

Le maire souligne que l'école n'est que pour un tiers montoirienne et deux tiers de l'extérieur.

Dany Huppenoire pose l'éternelle question : pourquoi faudrait-il que ce soit toujours Montoire qui paye ?

Romuald Simier se dit partisan de la manière forte et de faire ce qui a été fait dans le domaine sportif.

Jocelyne Goupy intervient pour faire remarquer que s'il n'y a pas eu d'information, on ne peut pas mettre en place de telles augmentations.

Odile Bonhomme dit qu'il faut délibérer pour un soutien affirmé à l'école de musique.

Pierre Roger résume ce qu'il va soumettre au vote :

- une augmentation de seulement 1,5 % pour la prochaine rentrée scolaire ;
- la recherche d'une solution pour un accord de participation des communes ;
- un tarif réduit à 50 % pour les cours d'instrument pour les membres de l'Union Musicale de Montoire

Romuald Simier annonce qu'il votera contre.

Jean-Michel Fromion regrette, pour sa part, qu'on soit revenu au point de départ.

La délibération est adoptée

15°) - FINANCES – SUBVENTIONS

Pierre Roger rappelle que lors du vote du budget primitif et de l'adoption des subventions aux associations, des crédits avaient été réservés en vue de l'organisation de différents événements et manifestation.

- Le Festival de Jazz que nous avons lancé, pris en charge par l'association Artconcepts, va se concrétiser en fin de semaine. Il rentre dans le cadre de la Saison culturelle : la signature de la convention avec la région aura lieu vendredi à 18 h 00.

Les lieux où se tiendront les concerts vendredi, samedi et dimanche, sont rappelés.

Il est proposé d'attribuer et de verser à l'association Artconcepts une subvention de 6 300 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16°) - FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le maire annonce qu'il est demandé de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

Il les présente et apporte quelques commentaires ou les fait apporter par les élus en charge des différents domaines.

- Il est à cette occasion précisé que les défibrillateurs extérieurs doivent être abrités dans des armoires spéciales, chauffées l'hiver, au risque que les matériels soient inopérants. On doit ainsi équiper ceux précédemment mis en place

Dany Huppenoire annonce que les deux nouveaux prévus d'être achetés seront mis en place, l'un à proximité de la salle des fêtes, l'autre à l'Espace Meschers.

- Il est nécessaire de lancer des investigations pour diagnostiquer ce qui peut être véritablement fait sur la passerelle avant de s'orienter vers sa réparation, si elle est possible, ou vers tout autre solution.

- le maire annonce qu'un point est rajouté à l'état transmis aux conseillers : Requis pour la passation du marché, un abondement de 620 € aux crédits ouverts pour la réfection des courts de tennis, la consultation n'ayant pas permis de rentrer dans les crédits prévus au budget primitif. Le financement sera assuré par prélèvement sur le crédit de dépenses imprévues d'investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17°) - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le maire annonce qu'ainsi que le prévoit le calendrier, les conseils municipaux doivent se prononcer sur la proposition du préfet avant le 2 août 2011.

Ceux-ci ont également la possibilité d'émettre des contre-propositions. C'est ce que nous suggérons de faire.

Il cède la parole à Guy Moyer qui présente les conclusions du préfet et les différentes autres hypothèses qui peuvent être envisagées.

Par rapport à cette conclusion, il rappelle qu'il est préconisé un rapprochement entre la Communauté de Communes des Coteaux de la Braye et celle du Pays de Ronsard.

Il fait observer que la Communauté de Communes des Coteaux de la Braye doit absolument en rejoindre une autre puisqu'ayant une population inférieure à 5000 habitants

il suggère dans un premier temps une discussion autour de cette proposition.

Pierre Vasseur se pose la question de savoir comment se passe le gouvernement en cas de fusion ?

Pour rappel, Guy Moyer annonce que ça doit être effectif pour 2014.

Il indique qu'il y a déjà des affinités entre les deux communautés comme par exemple la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Dans le cadre de la création de la future médiathèque de Savigny, on peut tout à fait envisager une direction commune avec celle de Montoire.

On peut tout à fait ne pas attendre ces trois ans et commencer à travailler ensemble.

Il ajoute qu'en termes de gouvernance, s'il y a actuellement deux délégués par commune on s'orienterait vers un seul délégué pour les communes de moins de 500 habitants alors que Montoire pourra aller jusqu'à 13 représentants même s'il n'est pas favorable à une telle représentation.

Pierre Vasseur demande s'il y aura une faculté de blocage.

Guy Moyer lui répond que chaque commune doit se prononcer d'ici le 2 août seulement trois mois après la proposition du Préfet pour faire comprendre les enjeux

la CDIC travaillera ensuite, de septembre à la fin de l'année.

Il y aura des possibilités d'ouverture par la suite, éventuellement.

Romuald Simier demande quelles compétences auront alors les communes ?

Le maire lui répond qu'on remettra en question tout pour savoir ce que la nouvelle communauté de communes souhaitera prendre comme compétence.

Joël Sassier prend proposition pour dire qu'elle prendra ce qui est bon et qu'elle laissera ce qui est mauvais.

Marie Lefert pense que les communes renonceront au centré sur le social.

Guy Moyer complète qu'il devra y avoir beaucoup de discussions : exemple la maison de l'emploi...

Marie Lefert : il faudra lister tout ce qui pourra être transféré.

Odile Bonhomme fait connaître sa position en disant qu'il devrait y avoir une ouverture vers Saint-Amand.

Le maire fait observer qu'il y est lui-même favorable, mais avant toute chose il faut se prononcer sur la proposition de regroupement des deux communautés de communes, a minima..

Jean-Michel Fromion s'y oppose : la solution des deux seules communautés n'est pas une dimension suffisante ni réaliste. Il faut se regrouper avec une communauté qui s'ouvre vers la route nationale.

Mme Lefert, M. Fromion, Mme Bonhomme sont contre. Pas d'abstention.

Odile Bonhomme serait d'accord pour élargir une partie du canton de Saint-Amand

Guy Moyer rappelle que le rapport Ballardur préconise la suppression des cantons.

Dans la logique, on se serait orienté vers une réunion des trois cantons Savigny/Montoire/Saint-Amand.

Tout cela va dépendre des options retenues par les communes de la communauté de Beauce/Gâtine.

Trois hypothèses:

1°) Beauce/Gâtine irait vers Vendôme

Prunay et Authon viendraient plutôt vers nous.

2°) Beauce/Gâtine éclaterait : le canton de Saint-Amand vers Montoire, le canton de Selommes vers Vendôme

3°) Beauce/Gâtine refuserait de rejoindre Vendôme et s'orienterait plutôt vers Montoire/Savigny.

Quoi qu'on fasse, il faudra travailler sur des projets économiques et touristiques ensemble.

Pierre Roger demande qu'on se prononce pour savoir qui est favorable à un rapprochement éventuel sous certaines conditions avec tout ou partie des communes de Beauce/Gâtine.

On passe au vote : seul Joël Sassier s'abstient.

Pour ce qui concerne le refus du grand Vendômois la position a déjà été prise.

Marie Lefert se dit toujours favorable à cette solution et souhaite que cela soit acté.

Guy Moyer admet que ça n'avait fait l'objet que d'une motion, de plus critiquée puisque anticipant les propositions qui devaient sortir.

Le maire soumet cette dernière proposition au vote : une voix pour : Mme Lefert, Joël Sassier s'abstient, 18 voix contre.

18°) - AFFAIRES DIVERSES

- Pierre Roger fait état du passage du tour de France le 8 juillet sur notre commune et de la communication qui est faite autour de cet évènement afin que les montoiriens puissent s'organiser en conséquence

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 23 h 05.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 30 juin 2011.

Le Maire,

Pierre ROGER